

# Données par secteur d'activité en 2018

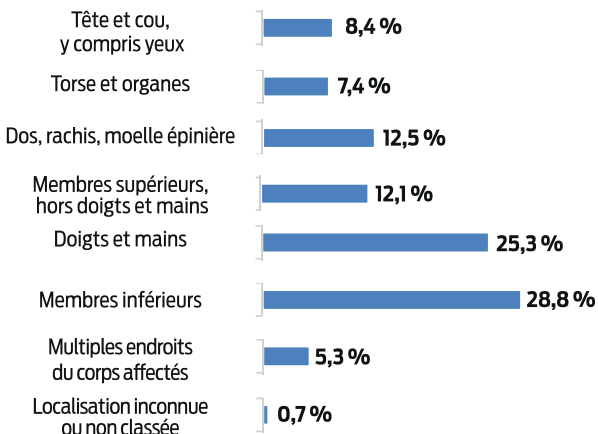
	n°1 &2 Cultures et élevage <small>(nc personnel de bureau et viticulture)</small>	n°3 Travaux forestiers <small>(nc personnel de bureau)</small>	n°4 Entreprises de travaux agricoles	n°6 & 7 Coopération <small>(nc personnel de bureau et vinification)</small>	n°8 Organismes professionnels	n°9 Activités diverses <small>(nc personnel de bureau et bénévolat)</small>	Dont Apprentis
Nombre de salariés**	78 380	806	13 582	23 006	23 367	24 344	2 701
Part des salariés (/ Total nc secret stat.)	47,9 %	0,5 %	8,3 %	14,1 %	14,3 %	14,9 %	1,7 %
<b>Accident du travail avec arrêt</b>							
Nombre d'AT	1 360	61	681	879	188	161	123
Part des AT (/Total***)	39,3 %	1,8 %	19,7 %	25,4 %	5,4 %	4,7 %	3,6 %
Indice de fréquence	17,4	75,7	50,1	38,2	8,0	6,6	45,5
<b>Accident de trajet avec arrêt</b>							
Nombre de TJ	89	<5	18	51	38	19	23
Part des TJ (/Total***)	37,1 %	<2 %	7,5 %	21,3 %	15,8 %	7,9 %	9,6 %
Indice de fréquence	1,1	nc	1,3	2,2	1,6	0,8	8,5
<b>Maladies professionnelles</b>							
Nombre de MP	166	<5	34	217	34	11	<5
Part des MP (/Total***)	35,2 %	<1 %	7,2 %	46,1 %	7,2 %	2,3 %	<1 %
Indice de fréquence	2,1	nc	2,5	9,4	1,5	0,5	nc

Sources : MSA Armorique et Portes de Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

\*\*Les caisses régionales ayant fourni les nombres de salariés par activités détaillées «blanchies» pour celles ne présentant pas des effectifs suffisants au regard du secret statistique, ces derniers n'ont pas pu être pris en compte pour le calcul des indices de fréquence par grand secteur qui peuvent donc être légèrement surestimés. Par ailleurs, l'ensemble des statistiques pour le secteur n°5 correspondant à l'artisanat rural n'ont pas pu être calculées.

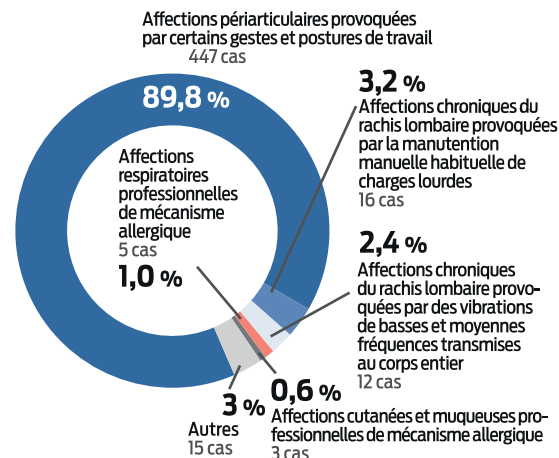
\*\*\*Par contre, les pourcentages sont calculés par rapport au total des sinistres tous secteurs d'activités confondus, et nc : non calculable.

## Les AT avec arrêt selon le siège des lésions en 2018 Pour les deux sexes confondus



Sources : MSA Armorique et Portes de Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

## Les maladies professionnelles indemnisées selon la pathologie en 2016\*



Sources : MSA Armorique et Portes de Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

\*Les caisses régionales n'ont pas été en mesure de communiquer la répartition des MP selon les tableaux pour les années 2017 et 2018. Les données de 2016 sont donc restituées ici.